

## LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des Rues Dalhousie et York

TELEPHONE 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS.



Concours.

x

Profitez-en.

x

Gagnez de belles commissions.

x

Et des primes superbes, en plus!

x

Avez-vous un ami qui n'appartient pas à notre Société?

x

Le mot d'ordre de l'Union St-Joseph du Canada est: "Pour Dieu et la Patrie!"

x

Pour votre femme et vos enfants, soyez de l'armée des mutualistes catholiques.

x

Rendez service à votre nationalité, en encourageant une société canadienne-française.

x

Le meilleur moyen d'épargner votre argent, c'est de le confier à une société de secours mutuels.

x

Faites entrer au moins un de vos amis dans la Société, durant le présent concours de recrutement.

x

La Société requiert que chacun de ses membres lui fasse de belles étrennes, en faisant admettre un nouveau sociétaire.

x

Il ne faut pas oublier qu'en augmentant le nombre des membres de l'Union St-Joseph du Canada, un sociétaire augmente la valeur réelle de sa propre police.

x

Vous êtes catholiques; prouvez-le en entrant dans une société catholique. Vous êtes Canadiens-français; prouvez-le en entrant dans une société canadienne-française. Vous êtes des catholiques canadiens-français; prouvez-le en entrant dans l'Union St-Joseph du Canada.

## Les Elections de Janvier.

Nous désirons avertir, dès à présent, nos Conseils locaux, de la date à laquelle devront se faire leurs élections annuelles. Ces élections, fixées par la Constitution au troisième lundi de janvier de chaque année, devront se faire, pour l'année 1913, le 20 janvier. En raison de causes valables, elles peuvent être remises à plus tard, pourvu que le retard ne dépasse pas trois mois; mais elles ne peuvent avoir lieu avant la date prescrite par la Constitution, sans être frappées d'illégalité.

Nous espérons donc que tous les Conseils locaux convoqueront leurs membres en assemblée générale le 20 janvier, pour le choix de nouveaux officiers. C'est le devoir des sociétaires d'assister à cette assemblée annuelle, la plus importante de toutes, et d'élire un bureau de direction compétent et dévoué. La bonne administration et le progrès d'une société mutuelle dépendent, en grande partie, des officiers des succursales.

Le point capital, c'est d'élire des officiers qui s'occuperont consciencieusement de leurs fonctions. Un homme peut être instruit, populaire, etc., mais faire tout de même un mauvais officier, à cause de sa négligence.

Actuellement, il y a des conseils locaux qui tiennent leurs assemblées très irrégulièrement, d'autres ne tiennent pas d'assemblées du tout, et ils sont à la veille de contraindre l'Exécutif à leur enlever leur charte. Il faut que cela cesse. Tout conseil local doit s'assembler au moins une fois par mois. Autrement, il risque de perdre ses droits et prérogatives de corps distinct de notre association. Nous conseillons aux membres, à l'assemblée annuelle, de s'enquérir du nombre d'assemblées tenues, durant l'année, par le bureau de direction de leur conseil. Si certains officiers sont toujours absents et rendent impossible la formation du quorum, qu'on les remplace par d'autres plus dévoués.

Etre officier, c'est un honneur. Mais, honneur oblige! Et quiconque accepte un poste de confiance, doit s'en rendre digne en

remplissant scrupuleusement les devoirs que le code lui assigne.

Ce n'est pas à dire qu'il faille remplacer tous les anciens officiers par des nouveaux. Les changements inutiles dans les positions de receveur et de secrétaire surtout, ne peuvent qu'être préjudiciable à la Société. Il faut, pour ces positions-là, un homme rompu à la besogne, qui puisse faciliter le travail du bureau-chef.

Une bonne année doit commencer par des bonnes élections. Et le reste ira bien.

## QUEL EST VOTRE BENEFICIAIRE?

Savez-vous quel est le bénéficiaire de votre police?

Si vous l'ignorez, voyez-y tout de suite.

Car, il importe que chaque police porte le nom de la personne à qui elle est payable, au décès du membre.

Avez-vous des doutes, sur votre désignation de bénéficiaire? Ecrivez-nous.

Le devoir de chacun est de voir à ce que le nom de ses bénéficiaires soit inscrit sur sa police. Autrement, il peut, à la mort du membre, en résulter des ennuis sérieux.

Point ne faut se contenter de termes généraux, tels que "héritiers prévus au Code", "héritiers légaux", etc. Mieux vaut nommer la personne et son degré de parenté avec le sociétaire.

## AVIS AUX TRESORIERES ET AUX PERCEPTEURS

Nous préférons recevoir les remises par valeurs payables à ordre, chèques acceptés, mandats d'express ou de poste, bons de poste ou traites. Nous acceptons les timbres pour un montant raisonnable, mais nous prions tous les trésoriers et les receveurs d'éviter, autant que possible, de nous envoyer de l'argent. Il n'en coûte pas plus cher pour l'émission d'un mandat que pour faire enregistrer une lettre, et les fins de l'administration sont mieux servies. Nous croyons que les endroits où il est impossible de se procurer des mandats d'express ou de poste sont rares, et conséquemment, que presque tous pourront se rendre à notre désir.

## AVIS

Aux porteurs de polices de \$500. avec secours.

Par suite d'une erreur typographique, il y a des polices de \$500 avec secours en maladie, qui accordent à leurs détenteurs un avantage non inscrit au Code. Ces polices disent, à la clause 22ième, que le membre, à 70 ans, peut obtenir \$100 par an, durant douze ans. C'est \$50 par an qu'il faut lire. L'erreur saute aux yeux. Et nous tenons à en avertir qui de droit.

## RECLAMATIONS PAYEES EN NOVEMBRE

| No. du décès | Nom du Dédé.          | No. de Police | Nom du Réclamant.     | Date du Décès | Montant de la police. | Date du Paiement | Résidence.         |
|--------------|-----------------------|---------------|-----------------------|---------------|-----------------------|------------------|--------------------|
| 1693         | Amédée Lamoureux.     | 2283          | E. Lamoureux....      | 13 juil.      | 1000.00               | 22 nov.          | St. Isidore        |
| 1732         | Alph. Bernier....     | 24699         | E. O. A. E. Bernier.  | 6 août        | 1500.00               | 21 —             | Cap St-Ignace      |
| 1743         | Az. Leclerc....       | 47974         | Michel Leclerc....    | 30 —          | 1000.00               | 4 —              | St Norbert, Man    |
| 1752         | Eug. Verreault....    | 653           | A Perron.....         | 9 sept.       | 1000.00               | 2 —              | Ottawa             |
| 1755         | Oliva Cloutier....    | 135 1         | J. Morrisette....     | 13 —          | 100.00                | 4 —              | N.-Dame Salette    |
| 1760         | A. Dostaler....       | 751836        | Az. Dostaler....      | 10 —          | 2500.00               | 6 —              | Ottawa             |
| 1763         | Mary Rioux....        | 43580         | Axig. Parent....      | 23 —          | 50.00                 | 4 —              | St. Jean Dieu      |
| 1764         | A. Carufel....        | 4152          | Jos Ricard....        | 26 —          | 100.00                | 4 —              | Ile du Calumet     |
| 1765         | Bruno Dicairé....     | 40175         | La. Dicairé....       | 26 —          | 1500.00               | 2 —              | Pte Fortune        |
| 1766         | Maria Aubut....       | 42647         | Z. Guimond....        | 14 —          | 100.00                | 4 —              | N.-Dame Lac        |
| 1768         | N. L'Abbé....         | 38551         | S. Turcotte....       | 28 —          | 750.00                | 8 —              | St-Pierre Brought. |
| 1769         | Vict. L'Abbé....      | 18364         | Simeon Turcotte....   | 28 —          | 100.00                | 4 —              | "                  |
| 1770         | A. Turcotte....       | 8453          | Arthur Turcotte....   | 29 —          | 100.00                | 4 —              | St Benoit Labre    |
| 1771         | F. Francoeur....      | 20073         | J. Francoeur....      | 2 oct.        | 100.00                | 16 —             | Eastview           |
| 1772         | J. E. Z. Dufresne.... | 19226         | L. Guilbault....      | 5 —           | 750.00                | 2 —              | Trois Rivières     |
| 1773         | N. O. Nolin....       | 49545         | Leda Rousseau....     | 9 —           | 500.00                | 6 —              | Montréal           |
| 1774         | Alf. Décoste....      | 17859         | A. Décoste....        | 11 ..         | 1500.00               | 2 —              | Curran             |
| 1778         | A. Gravelle....       | 38432         | André Gravelle....    | 25 —          | 75.00                 | 22 —             | Ottawa             |
| 1780         | Nap. Lambert....      | 38448         | M.-Lee Demers....     | 19 —          | 500.00                | 8 —              | Chary              |
| 1781         | M. Fortier....        | 30748         | J. H. A. Kirouack.... | 17 —          | 100.00                | 8 —              | Chaudière Jct.     |
| 1782         | J. Beauséjour....     | 27545         | B. Dubuc....          | 31 —          | 1000.00               | 23 —             | Ottawa             |
| 1783         | Jos. Cloutier....     | 328           | Lea & Jos. Cloutier.  | 21 —          | 1000.00               | 28 —             | Hull               |
| 1784         | Ph. Mongeon....       | 417           | J. P. Beauvais....    | 7 —           | 75.00                 | 28 —             | Haileybury         |
| 1785         | A. Robitaille....     | 750           | E. Robitaille....     | 12 sept.      | 75.00                 | 28 —             | Ottawa             |
| 1786         | R. Duchesneau....     | 39711         | H. Lefebvre....       | 22 oct.       | 100.00                | 22 —             | Heedon             |
| 1787         | Marie Pelletier....   | 26746         | J. J. Pelletier....   | 31 —          | 75.00                 | 28 —             | Cedar Hall         |
| 1789         | X. Dupuis....         | 18174         | Jos. Pigeon....       | 1 nov.        | 500.00                | 28 —             | 3 Pistoles         |
| 1791         | Mary Barker....       | 10560         | Chs. Barker....       | 7 —           | 50.00                 | 28 —             | Lachute Mills      |
| 1796         | G. Legros....         | 19970         | Ph. Gegoux....        | 20 oct.       | 100.00                | 29 —             | Valleyfield        |